



COMMUNE DE PREVONLOUP  
Commission de Gestion du Conseil Général

---

RAPPORT DE LA COMMISSION DE GESTION  
DU CONSEIL GENERAL  
DE LA COMMUNE DE PREVONLOUP

PREAVIS n°03-2023

Prévonnoloup, le 27 septembre 2023

Monsieur le Président,  
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La Commission de gestion, composée de Mme Véronique Paccaud, MM. Hervé Wyssa, Jean-Marc Crottaz et David Santos, s'est réunie le mercredi 27 septembre afin d'examiner le préavis 03-2023 concernant l'arrêté d'imposition 2024-2025.

En raison de l'évolution actuelle des comptes communaux et des investissements prévus, la municipalité propose de ne pas modifier les taux d'imposition pour les années 2024-2025. En cas de nécessité l'arrêté d'imposition 2025 pourrait être modifié en fin 2024.

Les taux de l'arrêté d'imposition 2024-2025 sont les suivants:

Impôt sur le revenu, impôt sur la fortune des personnes physiques, impôt sur le bénéfice et sur le capital des personnes morales: **72.5%**.

Impôt foncier proportionnel sans défalcation des dettes basé sur l'estimation fiscale (100%) des immeubles: **CHF 1.- par CHF 1'000.-**

Impôts sur les chiens: **CHF 50.-**

Après discussion et au vu de la bonne gestion des comptes la commission de gestion propose de suivre l'avis de la Municipalité.

Compte tenu de ce qui précède, la Commission de Gestion vous recommande d'approuver le préavis 03-2023.

Ainsi lu et approuvé à la majorité des membres présents à la séance du 27 septembre 2023.

Véronique Paccaud



David Santos

Pour la Commission de Gestion :

Jean-Marc Crottaz



Hervé Wyssa  
Rapporteur

